

AFFLUENT MEDICAL

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'Assemblée générale de la société
AFFLUENT MEDICAL
320, avenue Archimède
Les Pleïades III, Bâtiment B
13100 Aix-en-Provence

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AFFLUENT MEDICAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 1.3 « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 80 455 k€, sont évalués à leur coût d'acquisition.

Comme indiqué dans la note 2.1.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute. La valeur d'inventaire est estimée sur la base de la méthode des flux futurs de trésorerie (DCF) actualisé pour tenir compte de la valeur de rentabilité dégagée par la société concernée.

Nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit compte tenu du caractère significatif des titres de participation dans le total bilan (60%), du degré de jugement de la Direction relatif à la détermination des principales hypothèses sous-jacentes et de la sensibilité de l'évaluation à ces hypothèses.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable de ces estimations sur lesquelles se fondent les valeurs d'inventaire. En particulier, nous avons analysé la cohérence des plans d'affaires retenus pour estimer notamment l'avancement, le coût des études, les prévisions commerciales, le bien-fondé du taux d'actualisation utilisé et les probabilités de succès cliniques.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AFFLUENT MEDICAL par votre assemblée générale du 6 février 2018 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 30 décembre 2020 pour le cabinet Expertea.

Au 31 décembre 2024, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet Expertea dans la cinquième année, dont quatre années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Marseille, le 30 avril 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXPERTEA AUDIT



Thierry Charron

 

Jérôme Magnan

Comptes sociaux de la Société au 31 décembre 2024

Bilan

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
	Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Cessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)	1 575	1 575		
		Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	1 575	1 575		
		Terrains				
		Constructions	1 003	953	50	
Actif circulant	Immobilisations financières (2)	Ins. techniques, mat. out. industriels	44 465	25 541	18 924	
		Autres immobilisations corporelles			27 057	
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	45 469	26 494	18 974	
	Créances (3)	Participations évaluées par équivalence	83 034 657	2 580 000	80 454 657	
		Autres participations			83 034 657	
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés	380 638	136 677	243 961	
Actif circulant	Stocks	Prêts			295 338	
		Autres immobilisations financières	68 222		68 222	
		TOTAL	83 483 518	2 716 677	80 766 840	
		Total de l'actif immobilisé	83 530 562	2 744 747	80 785 815	
					83 431 113	
	Divers	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
Actif circulant	Créances (3)	TOTAL				
		Avances et acomptes versés sur commandes	2 729		2 729	
		Clients et comptes rattachés	6 153 468		6 153 468	
		Autres créances	41 045 600		41 045 600	
		Capital souscrit appelé, non versé	171		171	
	Divers	TOTAL	47 199 240		47 199 240	
		Valeurs mobilières de placement	5 333 176		5 333 176	
		(dont actions propres:)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	638 908		638 908	
Actif circulant	Divers	TOTAL	5 972 084		5 972 084	
			185 789		185 789	
		Charges constatées d'avance			373 504	
		Total de l'actif circulant	53 359 843		53 359 843	
					38 407 440	
	Créances clients	Frais d'émission d'emprunts à étailler				
		Prims de remboursement des emprunts				
		Écarts de conversion actif				
		TOTAL DE L'ACTIF	136 890 406	2 744 747	134 145 660	
					121 838 554	
(1) Dont droit au bail						
Renvois: (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					45 754	
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					74 059	
Clause de réserve de Immobilisations		Stocks		Créances clients		

Compte de résultat

		France	Exportation	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Vente de marchandises				
	Production vendue: Biens				
	Services	4 372 232		4 372 232	3 960 020
	Chiffre d'affaires net	4 372 232		4 372 232	3 960 020
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			4 500	10 666
	Reprises des amortissements et provisions, transferts de charges				6 015
	Autres produits			444	2 191
			TOTAL	4 377 176	3 978 894
Charges d'exploitation (2)	Marchandises	Achats			
		Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements		Achats		
			Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (3)			2 972 878	2 715 681
	Imôts, taxes et versments assimilés			38 340	47 276
	Salaires et traitements			1 930 495	1 503 183
	Charges sociales			743 121	572 193
	Dotation d'exploitation	sur immobilisations	amortissement		
		sur actif circulant		9 086	8 381
				100 984	97 051
			TOTAL	5 794 907	4 943 768
			Résultat d'exploitation A	- 1 417 731	- 964 874
Opér. Comm	Bénéfice attribué ou perté transférée			B	
	Perte supportée ou bénéfice transféré			C	
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			1 000	703
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			172 492	122 022
	Reprises sur provisions, transferts de charges			63 786	218 699
	Différences positives de cahnge				32
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			33 777	
			TOTAL	271 057	341 457
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			2 633 378	
	Intérêts et cahrges assimilées (5)			157 163	208 245
	Différences négatives de cahnge				275
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			2 790 541	208 520
			Résultat financier D	- 2 519 484	132 936
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (+A + B - C + D)				E - 3 937 215	- 831 937

Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
	Produits exceptionnels sur opérations de capital	25 000	3 762	
	Reprises sur provisions et transferts de charge			
Charges exceptionnelles		TOTAL	25 000	3 762
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	160		
	Charges exceptionnelles sur opérations de capital		2 100	
	Dotationx exceptionnelles aux amortissements et provisions		1 662	
		TOTAL	160	3 762
	Résultat exceptionnel	F	24 840	-
Participation des salariés aux résultats		G		
Impôts sur les bénéfices		H		
BÉNÉFICE OU PERTE (+ E+ F - G - H)			- 3 912 375	- 831 935
(1) dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs			
(2) dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs			
(3) y compris	redevances de crédit-bail mobilier redevances de crédit-bail immobilier		119 132	121 657
(4) Dont produits concernant les entités liées				
(5) Dont intérêts concernant les entités liées				

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 EVENEMENTS PRINCIPAUX

Janvier 2024 :

Réalisation d'un financement relais de 3,5 millions d'euros par le biais d'une augmentation de capital souscrite par ses principaux actionnaires. Ce financement a été réalisé sous la forme d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaires. Les actionnaires participants étaient les suivants : Truffle Capital, LCEA, Ginko Invest, Denos et Hayk Holding.

Mars 2024 :

Initiation de couverture de son titre par TP ICAP Midcap et Gilbert Dupont – Groupe Société Générale.

Juillet 2024 :

Accords avec Edwards Lifesciences sur les produits (anneau mitral ajustable Kalios™) et technologies (technologie de valve mitrale) de cardiologie structurelle moyennant un paiement initial de 15 millions d'euros.

Les accords sont les suivants :

- Un paiement initial de 5 millions d'euros pour une option exclusive d'achat de Kepharios, la filiale à 100% d'Affluent développant l'anneau mitral ajustable innovant Kalios™, sur la base des résultats de son étude clinique. Les activités opérationnelles pour le développement de Kalios™ continuent d'être gérées exclusivement par Affluent pendant la durée de vie de l'option.
- Un paiement initial de 5 millions d'euros pour la licence mondiale et non exclusive de la propriété intellectuelle d'Affluent sur la technologie biomimétique de remplacement de la valve mitrale cardiaque, limitée à la chirurgie à cœur ouvert. Affluent pourra percevoir des redevances futures additionnelles sur tous les produits susceptibles d'être commercialisés utilisant les brevets sous licence pendant toute la durée de vie desdits brevets. Affluent conserve l'intégralité de ses droits sur les brevets relatifs aux valves transcathéter, y compris ceux sur sa valve mitrale Epygon actuellement en développement clinique.
- Un paiement de 5 millions d'euros pour une participation au capital d'Affluent. La souscription a été réalisée via une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au travers d'une offre réservée à des catégories de bénéficiaires (l'« Augmentation de capital »). Le prix de souscription unitaire de 1,38 euro (dont 0,10 euro de valeur nominale et 1,28 euro de prime d'émission) par action nouvelle fait ressortir une décote de 15% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société au cours des 20 dernières séances de bourse précédant la date du 11 juillet 2024. A la suite de transaction, Edwards est devenu actionnaire d'Affluent à hauteur de 9,21% du capital. Le FPCI Truffle Medeor et la société Ginko Invest ont également participé à l'Augmentation de capital par compensation de leurs avances en compte courant d'actionnaire, consenties à Affluent début 2024. Au résultat de l'Augmentation de capital, 6.190.831 actions ordinaires nouvelles ont été émises pour un montant cumulé total, prime d'émission incluse, de 8.543.346,78 euros.

À l'issue de cette opération, le capital social d'Affluent était composé de 39.336.524 actions.

1.2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Avril 2025 :

Augmentation de capital par exercice de BSAR, par décision du directeur général, la société à constater le 11 avril l'exercice de 672 BSAR portant le capital portant le montant du capital social de 3.934.818,50 euros à 3.934.826,90 euros.

1.3 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

La Société aura besoin de fonds supplémentaires pour poursuivre son plan de développement et cela pourra également dépendre de l'atteinte d'étapes de développement, l'obtention de résultats cliniques favorables et/ou l'obtention d'autorisations réglementaires ou d'un succès commercial.

A la date d'arrêté des présents comptes, le Conseil d'Administration estime que la Société sera en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues jusqu'à juillet 2025 sur la base des éléments suivants :

- Le niveau de la trésorerie et des équivalents de trésorerie consolidés nette au 31 décembre 2024 (y compris concours bancaires courants), qui s'élève à 1 223 K€ ;
- Les placements liquides réalisés en SICAV Monétaire qui s'élève au 31 décembre 2024 à 5 393 K€ ;
- L'encaissement au cours du premier semestre 2025, du crédit d'impôt recherche de l'exercice 2024 pour un montant de 600 K€ ;
- Les prévisions de consommation de trésorerie par la société sur l'exercice 2025 qui seront consacrés à poursuivre le développement, les études cliniques et la préparation de l'industrialisation pour les trois dispositifs développés par le Groupe ; et
- les remboursements des différentes dettes financières (avances remboursables de BPI France, prêt à l'innovation Bpifrance et PGE) pour 520 K€ au cours du premier semestre 2025.

Le montant nécessaire à la poursuite des activités du Groupe au cours des 12 mois suivant la date d'arrêté des comptes selon le plan actuel de développement du Groupe, est estimé à 10,9 millions d'euros.

Il se compose (i) d'un besoin de financement en vue d'assurer la continuité de l'exploitation et des dépenses liées aux études précliniques et essais cliniques sur Kalios, Artus et Epygon à hauteur de 11,4 millions d'euros ainsi que (ii) des remboursements du prêt à l'innovation Bpifrance et des différents prêts garanti par l'Etat à hauteur de 1,4 million d'euros et (iii) de la prise en compte de la trésorerie du Groupe et des placements liquides à la date d'arrêté des comptes (1,4 million d'euros) ainsi que de l'encaissement de CIR pour 0,5 million d'euros.

Le Groupe entend prioritairement remédier à l'insuffisance de son fonds de roulement net à 12 mois à la date d'arrêté des comptes, d'un montant maximum de 10,9 millions d'euros.

A ce titre, le Groupe est confiant dans sa capacité à :

- Réaliser une opération de partenariat ou de M&A sur l'un de ses dispositifs médicaux
- Recourir à une augmentation de capital, à lancer dans les prochains mois. Cette augmentation de capital bénéficiera du soutien de ses actionnaires de référence comme démontré à travers les financements relais concédés par ces derniers en janvier et en avril 2024

Le principe de la continuité de l'exploitation a été retenu par le Conseil d'administration au regard des données et hypothèses ci-dessus et des mesures mises en œuvre par la Direction pour assurer le financement de la société au-delà de juillet 2025.

La Société continue d'explorer activement diverses options de financement supplémentaire pouvant inclure notamment des augmentations de capital, ainsi que des partenariats stratégiques, traduisant son engagement de s'assurer des ressources nécessaires à ses développements futurs.

À la date de l'arrêté des comptes, le management de la Société estime qu'il devrait être en mesure de trouver le financement adéquat. Toutefois, la Société ne peut pas garantir qu'elle parviendra à l'obtenir, ce qui constitue une incertitude sur la continuité d'exploitation.

1.4 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes sociaux ont été établis sur une base de continuité d'exploitation (cf. note 1.3).

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- b) Intention de la Société d'achever le projet,
- c) Capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- f) Évaluation fiable des dépenses de développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- Les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- Les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée. Conformément à des pratiques sectorielles, cette date de fin de développement est assimilée à celle à laquelle l'enregistrement réglementaire (marquage CE ou homologation FDA) est réalisé.

Selon la direction de la Société, et en raison des incertitudes inhérentes au développement des produits de la Société, les critères requis pour que les frais de développement soient reconnus comme un actif ne sont pas remplis.

Frais d'émission d'emprunts

La Société peut encourir des frais dans le cadre d'émissions d'emprunts.

Ces derniers sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice d'émissions des emprunts.

2 INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

2.1 ACTIF IMMOBILISE

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	1 575	-	-	1 575
Corporielles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencets et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	1 004	-	1 004
	Installations générales, agencements, aménagements divers	31 673	-	-	31 673
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	12 793	-	-	12 793
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Financière	Avances et acomptes	-	-	-	-
	TOTAL III	44 466	1 004	-	45 469
	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	83 034 658	-	-	83 034 658
	Autres titres immobilisés	519 779	797 733	936 874	380 639
	Prêts et autres immobilisations financières	74 060	745 207	751 045	68 222
	TOTAL IV	83 628 497	1 542 941	1 687 919	83 483 519
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	83 674 538	1 543 944	1 687 919	83 530 563

2.1.2

Amortissements de l'actif immobilisé

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II	1 575	-	-	1 575
Terrains	-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-
	Sur sol d'autrui	-	-	-
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	953	-	953
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	13 230	5 797	- 19 027
	Matériel de transport	-	-	-
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 179	2 336	- 6 515
	Emballages récupérables et divers	-	-	-
TOTAL III	17 409	9 086	-	26 495
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)	18 984	9 086	-	28 070

2.1.2.1 Durées d'amortissement

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel industriel : 5 ans

* Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notamment de la valeur.

2.1.3

Immobilisations financières

Les titres de participations sont valorisés à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute. La valeur d'inventaire est estimée sur la base de la méthode des flux futurs de trésorerie (DCF) actualisé sur 11 à 14 ans.

Les hypothèses clés retenues par la Société au 31 décembre 2024 sont basées sur :

- Des estimations de cycle de développement des essais cliniques, de dates de mise sur le marché des dispositifs médicaux, de pénétration du marché ou de mise en place de partenariats ;
- Des taux d'actualisation (WACC) appliqués aux prévisions de 14% pour MYOPOWERS, KEPHALIOS et EPYTHON, 13% pour KARDIOZIS
- Des taux de croissance de 2 % pour l'ensemble des entités ;
- Des projections de 14 ans pour MYOPOWERS, EPYTHON et KEPHALIOS et 11 ans pour KARDIOZIS. Les projections sur une période de onze ou quatorze ans sont utilisés compte tenu des cycles de développement longs des activités de la Société.

Il n'a pas été retenu de valeur terminale pour KARDIOZIS et pour KEPHALIOS.

Les titres de KARDIOZIS ont été dépréciés pour un montant de 2 580 000 euros.

2.1.4

Informations relatives aux filiales et participations

A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital Rés. et report avant affect.	Quote-part % Dividendes	Valeurs comptables des titres détenus	CA Hors taxes Résultats	Prêts/avances non remboursés Cautions
			Brute		
EPYTHON	Capital : 320 av Archimède 13100 AIX EN PROVENCE 539 455 238 00037	540 119,00 €	100%	Actions : 27 891 206,00 € Résultat : - 2 513 417,85 €	Chiffre d'affaires HT : 5 313 924,60 € Compte courant débiteur : 18 477 545,42 €
KARDIOZIS	Capital : 320 av Archimède 13100 AIX EN PROVENCE 532 628 336 00028	293 997,00 €	100%	Actions : 10 212 832,44 € Résultat : - 58 978,43 €	Compte courant débiteur : 1 754 747,88 €
KEPHALIOS	Capital : 320 av Archimède 13100 AIX EN PROVENCE 531 557 650 00029	508 395,00 €	100%	Actions : 22 087 349,20 € Résultat : - 3 847 425,23 €	Chiffre d'affaires HT : 2 433,64 € Compte courant débiteur : 12 411 385,85 €
MYOPOWERS MEDICAL TECHNOLOGIES	Capital : 18 rue Alain Savary 25000 BESANCON 799 927 355 00039	3 633 091,00 €	100%	Actions : 22 843 270,02 € Résultat : - 4 291 485,21 €	Chiffre d'affaires HT : 5 559,83 € Compte courant débiteur : 8 273 472,34 €

2.1.5

Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	9 607
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	1 433 421
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	-
TOTAL	1 443 028

Le montant de factures à établir correspond aux contrats de prestations de services signés avec les filiales.

2.2 DEPRECIATIONS DE L'ACTIF

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	224 441	2 633 378	141 141	2 716 678
Stocks	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	224 441	2 633 378	141 141	2 716 678

La dépréciation des immobilisations financières concerne le compte actions propres et les titres de KARDIOZIS pour un montant de 2 580 000 euros.

2.3 CAPITAUX PROPRES

2.3.1 Capital social

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice, ou les mouvements de l'exercice sont décrits ci-après ;	Nombre d'actions	Valeur en capital			
			Position début de l'exercice	30 901 648	3 090 164,80 €
Mouvements :					
31/01/2024 : Augmentation de capital	22 433 588	224 358,80 €			
05/04/2024 : Exercice BSAR	313	31,30 €			
06/04/2024 : Exercice BSAR	84	8,40 €			
11/07/2024 : Augmentation de capital	6 190 831	619 083,10 €			
24/09/2024 : Exercice BSAR	39	3,90 €			
24/09/2024 : Exercice BSPCE	11 458	1 145,80 €			
31/12/2024 : Exercice BSAR	164	16,40 €			
			Position fin de l'exercice	39 348 185	3 934 818,50 €

2.3.2

Variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	3 090 165	844 654	-	3 934 819
Réserves, primes et écarts	116 650 762	10 759 154	-	127 409 916
Report à nouveau	-1 618 136	-	831 938	- 2 450 074
Résultat	-831 938	831 938	3 912 375	- 3 912 375
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	117 290 853	12 435 746	4 744 313	124 982 286

2.3.3

Instruments de capitaux propres

2.3.3.1 Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans de BSA émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans		
		Nombre total de bons attribués	Date d'échéance contractuelle	Prix d'exercice
BSA 2018-1	09/04/18	1 644	10 ans	5,00 €
BSA 2018-2	09/04/18	131 520	10 ans	5,00 €
BSA 2018-4	23/10/18	65 760	10 ans	6,10 €
BSA 2020-1	08/07/20	32 080	10 ans	5,89 €

Evolution du nombre de bons en circulation :

Nombre de BSA en circulation						
Type	Date d'attribution	31/12/2022	Emis	Exercés	Caducs	31/12/2023
BSA 2018-1	09/04/18	1 644	-	-	-	1 644
BSA 2018-2	09/04/18	65 760	-	-	-	65 760
BSA 2018-4	23/10/18	-	-	-	-	-
BSA 2020-1	08/07/20	32 080	-	-	-	32 080
TOTAL		99 484	-	-	-	99 484

2.3.3.2 Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (« BSPCE »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux BSPCE émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans		
		Nombre total de bons attribués	Date d'échéance contractuelle	Prix d'exercice
BSPCE 2018-1	09/04/18	1 339 866	10 ans	5,00 €
BSPCE 2018-2	09/04/18	961 741	10 ans	5,00 €
BSPCE 2018-4	23/10/18	16 440	10 ans	6,10 €
BSPCE 2018-5	23/10/18	16 440	10 ans	6,10 €
BSPCE 2019-1	10/07/19	150 000	10 ans	6,10 €
BSPCE 2019-2	10/07/19	300 600	10 ans	6,10 €
BSPCE 2019-3	01/10/19	200 400	10 ans	6,10 €
BSPCE 2020-2	07/12/20	226 300	10 ans	5,89 €
BSPCE 2020-3	07/12/20	75 000	10 ans	5,89 €
BSPCE 2020-4	07/12/20	134 935	10 ans	5,89 €
BSPCE 2020-5	07/12/20	75 000	10 ans	5,89 €
BSPCE 2021-1	20/07/21	125 000	10 ans	6,93 €
BSPCE 2021-2	20/07/21	30 000	10 ans	6,93 €
BSPCE 2021-3	20/07/21	70 000	10 ans	6,93 €
BSPCE 2021-4	20/07/21	250 000	10 ans	6,93 €
BSPCE 2021-5	20/09/21	30 000	10 ans	6,00 €
BSPCE 2021-6	20/09/21	476 500	10 ans	6,00 €
BSPCE 2022-1	17/10/22	360 000	10 ans	1,75 €
BSPCE 2022-2	17/10/22	145 000	10 ans	1,75 €
BSPCE 2022-2 bis	17/10/22	185 000	10 ans	1,75 €
BSPCE 2022-2 ter	17/10/22	150 000	10 ans	1,75 €
BSPCE 2022-3	17/10/22	105 000	10 ans	1,75 €
BSPCE 2022-3 bis	17/10/22	15 000	10 ans	1,75 €
BSPCE 2023-1	06/12/22	83 000	10 ans	1,71 €
BSPCE 2023-2	11/05/23	120 000	10 ans	1,50 €
BSPCE 2023-2 bis	11/05/23	290 000	10 ans	1,50 €
BSPCE 2023-4	05/12/23	353 124	5 ans	1,20 €
BSPCE 2023-5	05/12/23	265 000	10 ans	1,20 €
BSPCE 2023-6	05/12/23	150 000	10 ans	1,20 €
BSPCE 2023-7	05/12/23	220 000	10 ans	1,20 €
BSPCE 2023-8	05/12/23	25 000	10 ans	1,20 €

Evolution du nombre de BSPCE en circulation :

Nombre d'options en circulation						
Type	Date d'attribution	31/12/2022	Emis	Exercés	Caducs	31/12/2023
BSPCE 2018-1(1)	09/04/18	1 280 682	-	-	(1 186 974)	93 708
BSPCE 2018-2(1)	09/04/18	337 020	-	-	(263 040)	73 980
BSPCE 2019-2	10/07/19	50 100	-	-	-	50 100
BSPCE 2019-3(1)	01/10/19	200 400	-	-	-	200 400
BSPCE 2020-2(1)	07/12/20	141 924	-	-	(125 081)	16 843
BSPCE 2021-1(1)	07/12/20	67 917	-	-	(67 917)	-
BSPCE 2021-2(1)	07/12/20	30 000	-	-	(30 000)	-
BSPCE 2021-3(1)	07/12/20	40 468	-	-	(40 468)	-
BSPCE 2021-4(1)	07/12/20	158 333	-	-	(158 333)	-
BSPCE 2021-5	07/12/20	30 000	-	-	-	30 000
BSPCE 2021-6(1)	07/12/20	188 590	-	-	(168 153)	20 437
BSPCE 2022-1	17/10/22	-	360 000	-	-	360 000
BSPCE 2022-2	17/10/22	-	145 000	-	-	145 000
BSPCE 2022-2	17/10/22	-	185 000	-	-	185 000
BSPCE 2022-2	17/10/22	-	150 000	-	-	150 000
BSPCE 2022-3	17/10/22	-	105 000	-	-	105 000
BSPCE 2022-3	17/10/22	-	15 000	-	(15 000)	-
BSPCE 2023-1	06/12/22	-	83 000	-	-	83 000
BSPCE 2023-2	11/05/23	-	120 000	-	(15 000)	105 000
BSPCE 2023-3	11/05/23	-	290 000	-	-	290 000
BSPCE 2023-4	05/12/23	-	353 124	-	-	353 124
BSPCE 2023-5	05/12/23	-	265 000	-	-	265 000
BSPCE 2023-6	05/12/23	-	150 000	-	-	150 000
BSPCE 2023-7	05/12/23	-	220 000	-	-	220 000
BSPCE 2023-8	05/12/23	-	25 000	-	-	25 000
TOTAL		2 525 434	2 466 124	-	(2 069 966))	2 921 592

(1) Plans de BSPCE ayant été partiellement ou intégralement annulés le 5 décembre 2023 et remplacés par les plans de BSPCE₂₀₂₃₋₄, BSPCE₂₀₂₃₋₅ et BSPCE₂₀₂₃₋₆.

2.3.3.3 Attribution d'actions gratuites (« AGA »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'actions gratuites émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans		
		Nombre total d'actions gratuites attribuées	Date d'échéance contractuelle	Prix d'exercice
AGA 2021-1	20/07/2021	4 050	N/A	N/A
AGA 2022-1	17/10/2022	1 300	N/A	N/A

Evolution du nombre de d'AGA en circulation :

Nombre d'options en circulation						
Type	Date d'attribution	31/12/2022	Emis	Attribués	Caducs	31/12/2023
AGA 2021-1	20/07/2021	-	-	-	-	-
AGA 2022-1	17/10/2022	1 300	-	(1 300)	-	-
TOTAL		1 300	-	(1 300)	-	-

2.3.3.4 Emission de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

Dans le cadre de l'augmentation de capital du 6 mars 2023, chaque action nouvelle émise était assortie d'un bon de souscription d'actions remboursables (BSAR).

Les BSAR pourront être exercés à tout moment à compter de la date d'émission jusqu'au 31 décembre 2025.

Les BSAR qui n'auront pas été exercés à l'issue de cette période d'exercice deviendront caducs de plein droit et perdront toute valeur.

Huit BSAR donne le droit de souscrire une action ordinaire nouvelle de la Société, moyennant le versement d'un prix d'exercice de :

- 1,50 euros entre la date d'émission des BSAR et les 9 mois suivant cette date d'émission (inclus) (soit le 5 décembre 2023) ; puis
- 1,95 euros entre le jour suivant les 9 mois de la date d'émission des BSAR (soit le 6 décembre 2023) et la date d'échéance des BSAR fixée au 31 décembre 2025 après leur date d'émission.

Cette parité d'exercice pourra être ajustée à l'issue d'opérations que la Société pourrait réaliser, à compter de la date d'émission des BSAR, afin de maintenir les droits des porteurs de BSAR.

La Société pourra, à son seul gré, procéder, à tout moment, à compter de l'émission des BSAR jusqu'à la fin de leur période d'exercice au 31 décembre 2025, au remboursement anticipé de l'intégralité des BSAR restant en circulation au prix unitaire de 0,01 euro ; toutefois, de tels remboursements anticipés ne seront possibles que si la moyenne pondérée par les volumes de l'action Affluent Medical sur les 10 séances de bourse précédant la date de publication de l'avis de remboursement anticipé multipliée par la parité d'exercice en vigueur, excède 140% du prix d'exercice des BSAR à cette date. Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,01 €, les porteurs de BSAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR sur la base du prix d'exercice fixé à cette date par action nouvelle avant la date fixée pour le remboursement et bénéficier ainsi économiquement de l'exercice des BSAR.

2.3.3.5 BSA KREOS

Dans le cadre du « venture loan agreement » signé avec Kreos Capital le 26 octobre 2018, la Société a émis un total 131 148 bons de souscriptions d'actions au bénéfice de Kreos Capital.

Au cours de l'exercice 2022, la Société a remboursé intégralement l'emprunt obligataire non convertible. Les dépôts de garantie ont été imputés sur la dernière échéance.

Au 31 décembre 2023, il reste en circulation 65 574 BSA émis au profit de Kreos au titre de la tranche A et 65 574 BSA émis au profit de Kreos au titre de la tranche B.

Chaque BSA2018-KREOS confère le droit de souscrire à un nombre d'actions N tel que $N = 6,10 / RP$ avec RP tel que défini ci-dessous.

Le Prix d'exercice (RP) est fixé au prix le plus bas entre i) la somme de 6,10 € et ii) le prix le plus bas retenu au cours des différentes augmentations de capital étant intervenues entre la date d'émission des BSA2018-KREOS et la date d'exercice, diminué d'une décote de 20%.

La période d'exercice de chaque BSA débute à la date d'émission et se termine à la date la plus tôt entre i) le 10ème anniversaire de la date d'émission, ii) la date de transfert de propriété de plus de 80% des

actions tel que décrit par le Pacte d'Actionnaires, ou iii) le 5ème anniversaire de l'Introduction en Bourse de la Société.

2.3.3.6 Actions propres

Au 31 décembre 2023, la Société détient 161.275 de ses propres actions.

La Société a constitué une provision pour dépréciation de ses actions propres pour un montant de 224 K€.

**2.4 ÉTAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE
L'EXERCICE**

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	68 222	45 754	22 468
	Clients douteux ou litigieux	-	-	-
	Autres créances clients	6 153 469	6 153 469	-
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes et versements assimilés Divers	128 449 - - - 40 917 323	128 449 - - - 40 917 323
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		-	-
Charges constatées d'avance		185 789	185 789	-
TOTAL		47 453 252	47 430 784	22 468

Prêts Accordés en cours d'exercice	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	5 004 837	5 004 837	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	1 141 980	561 565	580 415	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		1 059 181	1 059 181	-	-
Personnel et comptes rattachés		294 373	294 373	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		274 836	274 836	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 346 643	1 346 643	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	17 052	17 052	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		-	-	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		24 472	24 472	-	-
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		9 163 373	8 582 959	580 415	-

Emprunts souscrits en cours d'exercice	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	556 422
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-

Emprunts :

En mars 2020, la société a contracté un prêt garanti par l'État avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque BNP Paribas pour un montant de 1M€, pour une durée de 12 mois, après une période de différé d'un an, au taux de 0%.

Par avenant en date du 04/02/2021, la société a opté pour un différé de remboursement additionnel de 12 mois, puis un amortissement sur 4 ans fixant ainsi la date d'échéance du prêt au 06/04/2026, à un taux de 1%. La première échéance du remboursement de l'emprunt a eu lieu en juin 2022.

La société a remboursé au titre de l'exercice 2024 256K€, portant la dette à 345K€ au 31/12/2024.

En avril 2020, la Société a conclu un prêt innovation – Recherche & Développement avec BPI France pour un montant de 1M€ et portant intérêt à 1,14%.

La société a remboursé au titre de l'exercice 2024 200K€, portant la dette à 550K€ au 31/12/2024.

En avril 2021, la société a contracté deux autres prêts garantis par l'état auprès de la BNP et de la BPI, pour 0.2M€ chacun, à taux zéro, sur une durée d'un an, soit à échéance d'avril 2022. Le contrat prévoit un amortissement optionnel du prêt, avec un report sur une période de 5 ans maximum après la date d'échéance.

Par avenant en date du 23/02/2022, la société a opté pour un différé de remboursement additionnel de 12 mois, puis un amortissement sur 4 ans fixant ainsi la date d'échéance du prêt au 15/04/2027, à un taux de 0.75% et celui de la BPI au 31/05/2027, à un taux de 3.35%.

La société a remboursé au titre de l'exercice 2024 51K€ au titre du prêt BNP et 50K€ au titre du prêt BPI, portant la dette à 120K€ et 125K€ au 31/12/2024.

2.5 CHARGES A PAYER

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	97 288
Charges sociales provisionnées	40 981
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	2 192
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	4 837
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	307 885
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	197 084
Sécurité sociale	87 710
Autres charges fiscales	1 315
Divers	-
TOTAL	739 292

2.6 COMPTE DE RESULTAT

2.6.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues :			
- Biens	-	-	-
- Services	4 372 232	-	4 372 232
Chiffre d'affaires net	4 372 232	-	4 372 232

Le chiffre d'affaires a été réalisé dans le cadre de la convention de prestation de services signée en 2018 avec les filiales

3 INFORMATIONS RELATIVES A LA FISCALITE

3.1 IMPOT SUR LES BENEFICES

3.1.1 Ventilation

		Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôts		-3 937 215	24 840
Impôt au taux de :	-	-	-
Impôt sur PVLT		-	-
Résultat après impôts		-3 937 215	24 840

Le montant des déficits reportables de la Société s'élève à 6 789 466€ au 31/12/2024.

4 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES DIRIGEANTS

4.1 REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

La rémunération des administrateurs est versée sous forme de jetons de présence. Le montant annuel maximal des jetons de présence a été fixé à 220 000 euros par l'AG du 25/05/2023.

En 2023, les rémunérations brutes des organes d'administration (jetons de présence conseil d'administration, comité d'audit et comité des rémunérations et de gouvernance) se sont élevées à 111 600 euros.

Par décision du conseil d'administration, le barème applicable au paiement des jetons de présence est le suivant :

- Participation physique et conf call : 2 000 €

Un montant maximum de 220 000 euros pourra être réparti entre les administrateurs membres des dits comités du conseil d'administration, en fonction de leur participation aux réunions.

Les montants bruts détaillés dans le tableau ci-après ont été versés dans l'année aux administrateurs en tant que jetons de présence au titre de l'exercice 2024 :

Administrateurs (Montants bruts en euros)	Montant des jetons de présence alloués au titre de 2024
Patrick COULOMBIER	14 000*
Dominique CAROUGE	18 000*
Ellen ROCHE	8 000
Soad EL GHAZOUANI ACHIK	8 000
Michel THERIN	38 000*
Daniel HAYOZ	3 500
TOTAL	89 500

*incluant le comité d'audit ou des rémunérations

5 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1 LES ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILES

Les engagements de départ à la retraite ont été évalués selon la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R- 01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise.

- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).

- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation). Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Cette évaluation tient compte de la décision de l'IFRIC, publiée en mai 2021, qui conduit à étaler l'engagement sur la période précédant l'âge de départ en retraite qui permet d'atteindre les droits.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Paramètres propres à chacun des salariés (âge à la clôture de l'exercice, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire mensuel brut)

- Taux d'actualisation de 3,10%

- Taux d'évolution des salaires de 2,00%

- Données spécifiques à la société (convention collective)

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2024 s'élève à 4 571,28 euros.

5.2 ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine			438 786,15		438 786,15
Amortissements :			251 057,83		251 057,83
· Cumuls exercices antérieurs					
· Dotation de l'exercice			100 386,09		100 386,09
		TOTAL	351 443,92		351 443,92
Redevances payées :			298 485,44		298 485,44
· Cumuls exercices antérieurs					
· Exercices			114 040,11		114 040,11
		TOTAL	412 525,55		412 525,55
Redevances restant à payer :			71 819,32		71 819,32
· A 1 an au plus					
· A plus d'1 an et 5 ans au plus			27 140,65		27 140,65
· A plus de 5 ans			-		-
		TOTAL	98 959,97		98 959,97
Montant pris en charge dans l'exercice			119 132,00		119 132,00

5.3 GARANTIES AUPRES DE BANQUE

BNP PARIBAS:

GARANTIES

Garanties tous engagements : NEANT

Garanties affectées à un engagement

TYPE	DEVISE	MONTANT
CONTREGAR. STE CAUT. MUT.	EUR	183 794,00
CONTREGAR. STE CAUT. MUT.	EUR	919 002,00

5.4 ENGAGEMENTS DONNES AUPRES DES FILIALES

Dans le cadre de l'arrêté des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 et compte tenu des besoins de financement des filiales détenues par Affluent Medical SA (Kephalios SAS, Epygon SAS, Myopowers Medical Technologies France SAS et Kardiozis SAS), Affluent Medical SA s'est engagé à participer au soutien financier leur permettant de poursuivre leurs activités en 2024, en complément d'autres sources de financement potentiellement accessibles par ces entités en 2024, et en fonction des progrès opérationnels de ces sociétés.,

6 INFORMATIONS RELATIVES A L'EFFECTIF

L'effectif moyen salarié hors Directeur Général est de 15,99 pour l'exercice au 31 décembre 2024, alors que celui-ci était de 8,74 au 31 décembre 2023.

7 AUTRES INFORMATIONS

La société AFFLUENT MEDICAL a signé les conventions suivantes avec ses filiales :

- Une convention de prestations de services en date du 9 avril 2018
- Une convention de gestion de trésorerie en date du 5 novembre 2018.
- Une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit avec Kephalios SAS en mars 2018
- Une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit avec Epygon SAS en mai 2021

8 HONORIAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

HONORIAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants HT en K€)	Exercice 2024 (12 mois)		Exercice 2023 (12 mois)	
	PWC	EXPERTEA	PWC	EXPERTEA
Mission de commissariat aux comptes	73	33	67	41
Services autres que la certification des comptes (1)	35	5	35	5
Sous total	108	38	102	46
Autres prestations rendues				
- Fiscale	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Total	108	38	102	46

(1) Les services autres que la certification des comptes, couvrent principalement des services requis dans le cadre des augmentations de capital et les travaux réalisés dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société.